



Evreux, le 13/01/17

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services de l'Éducation Nationale
DSDEN de l'Eure
24 Boulevard Georges Chauvin
27022 Evreux Cedex

Objet : Modalités d'inspection

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ayant constaté des interprétations différentes des nouvelles modalités d'inspection d'une circonscription à l'autre, nous aimerions, pour des raisons d'équité, obtenir une unification de ces évaluations pédagogiques.

En effet, dans son courrier du 16 décembre 2016, adressé aux recteurs et aux DASEN, le ministère a donné des consignes très claires concernant les PE des 6ème et 8ème échelons ainsi que les T1 et T2.

Pouvez-vous faire le nécessaire pour que ces instructions soient uniformément suivies ?

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part,

Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

Mathilde Marnière et Christian Bello, co-secrétaires départementaux du SNUipp 27.